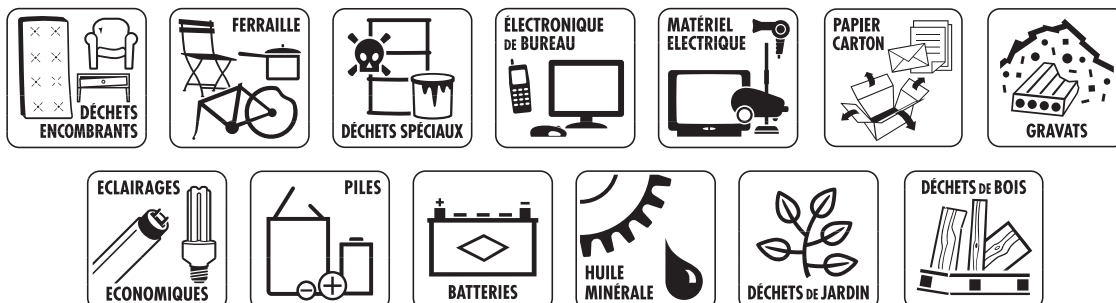




Commune de Meinier

Il est interdit de déposer vos déchets en bord de route...



... c'est MOBILITRI, la déchetterie mobile qui récupère les déchets encombrants et les déchets spéciaux

Vous pouvez ainsi vous débarrasser des déchets encombrants et spéciaux, sans avoir à vous rendre dans un Espace de récupération (ESREC) – La Praille par exemple.



Pour obtenir votre Pass: www.mobilitri.ch; si vous n'utilisez pas internet, vous pourrez exceptionnellement obtenir votre Pass sur place dans un des lieux de tri, ou en contactant **MOBILITRI**.

Lieux de tri:

pas de planning fixe, voir sous www.mobilitri.ch/fr/lieux-de-tri

Pour les personnes à mobilité réduite: possibilité de bénéficier d'une levée à domicile des encombrants volumineux en appelant **MOBILITRI** ou en allant sur www.mobilitri.ch/fr/levee-de-vos-encombrants.

ATTENTION: la levée à domicile sera facturée CHF 50,- aux personnes qui ne sont pas à mobilité réduite

Pour contacter MOBILITRI: 079 410 03 72 ou info@mobilitri.ch